



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

### **AVIS PUBLIC**

---

### **CONSULTATION PUBLIQUE**

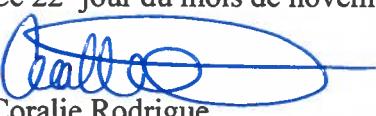
---

Portant sur le premier projet de règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006 (MODIFICATION RELATIVE AUX CONDITIONS POUR RECONSTRUIRE UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance d'ajournement tenue le 5 avril 2022, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 618-2022 et intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006 ».
2. Ce projet de règlement a pour objet :
  - De reconstruire un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis lorsqu'il a été détruit à la suite d'un incendie ou d'un autre sinistre.
3. Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra le 6 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre au 216, Route 271, Saint-Benoît-Labre suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, madame la directrice générale expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet;
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Benoît-Labre  
Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022  
  
Coralie Rodrigue  
Directrice générale et greffière-trésorière